

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 385-2022

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le *Règlement numéro 385-2022 décrétant la répartition et l'imposition des sommes payables à la MRC des Laurentides par les villes et municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien pour l'exercice financier 2023* adopté par les membres du conseil des maires de la MRC des Laurentides lors de sa séance régulière tenue en date du 15 décembre 2022, est **entré en vigueur**.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du règlement au bureau de la MRC des Laurentides situé au 1255, chemin des Lacs à Mont-Blanc, ou au bureau de chacune des villes et municipalités locales faisant partie de la MRC des Laurentides.

DONNÉ à Mont-Blanc, ce 21 décembre 2022.



Isabelle Daoust, CPA, CGA
Greffière-trésorière adjointe et directrice des finances